
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2023 – 664 DU 20 DECEMBRE 2023

portant nomination des membres du Conseil
d'administration de l'Agence nationale de la
Météorologie.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** l'acte uniforme révisé de l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2023-507 du 10 octobre 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2022-211 du 30 mars 2022 portant approbation des statuts de l'Agence nationale de la Météorologie ;
- vu** le décret n° 2023-251 du 10 mai 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement durable ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- sur** proposition du Ministre du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement durable,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 20 décembre 2023,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées, membres du Conseil d'administration de l'Agence nationale de la Météorologie, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Hans Elie Messa NAPPORN**, représentant du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement durable ;

- madame **Sarah Bénédicte Y. KPENOU**, représentante du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- monsieur **Yafradou ADAM TAIROU**, représentant du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique ;
- monsieur **Constant HOUNDENOU**, représentant du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement durable ;
- monsieur **Arnaud Yémalin Buno ZANNOU**, représentant de la Présidence de la République.

Article 2

Monsieur **Hans Elie Messa NAPPORN** est nommé président du Conseil d'administration.

Article 3

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat de trois (3) ans renouvelable qui court à compter de la date de leur installation.

Article 4

Le Ministre du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement durable et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Article 5

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret n° 2019-155 du 05 juin 2019 portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Agence nationale de la Météorologie ainsi que toutes autres dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 20 décembre 2023

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Patrice TALON', written over a horizontal line.

Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'État

Le Ministre du Cadre de Vie et des
Transports, chargé du Développement Durable,



José TONATO

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; C.COM : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MIT : 2 ; MEF : 2 ; MCVT : 2 ; AUTRES
MINISTÈRES : 20 ; SGG : 4 ; INTERESSES : 5 ; JORB : 1.